

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2026

**DELIBERATION N°CD2026-
02/4/14
DOSSIER N°7333**

POLITIQUE TERRITORIALE - DISPOSITIF BOOST'HABITAT

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Lucette CHENIER
Hélène FAIVRE à Laurent DAULNY
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME
Marinette JOUANNETAUD à Mary-Line GEOFFRE
Jean-Jacques LOZACH à Eric BODEAU
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services*

RAPPORTEUR : M. Valéry MARTIN

OBJET : POLITIQUE TERRITORIALE - DISPOSITIF BOOST'HABITAT



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3211-1 ;
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,
VU la délibération n°CD2024-7/4/15 du Conseil Départemental du 12 juillet 2024 relative à la mise en place d'un nouveau dispositif « Boost'Habitat » ;
VU la délibération n°CD2025-7/4/34 du Conseil Départemental du 4 juillet 2025 relative à la modification du règlement « Boost'Habitat » ;
VU le rapport CD2026-02/4/14 de Madame la Présidente du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités territoriales et Développement durable,*

DÉCIDE,

- d'accorder au titre du dispositif « Boost'Habitat », les aides conformément au tableau ci-après :

Commune	Nombre de logements	Nom du projet	Coût total éligible HT	Montant accordé
LA VILLEDIEU	1 logement	Réhabilitation complète d'un logement communal	56 542,02 €	11 308,40 €
LE GRAND BOURG	1 logement	Rénovation d'un ancien commerce et logement (bâtiment « Groupama »)	125 099,65 € (logement)	25 019,93 €
Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)				
PARSAC	plafonné à 4 logements	Aménagement de deux bâtiments en logements (Blaudeix)	553 935,14 €	110 787,03 €
Ne prend pas part au vote : Mme Marie-Christine BUNLON, Maire délégué de Parsac Adopté : 29 pour – 0 contre – 0 abstention(s)				

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Dit que les crédits correspondants seront imputés au budget départemental, Chapitre 204, Article 2041482, Fonction 62, 1.2.3. Politique de soutien au logement 2024-2026 (investissement).

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
départemental de la Creuse
Valérie SIMONET